

REGLEMENT DE LA COMPÉTITION « B TSR URBAN CONTEST »

20 MAI 2017 au SKATEPARK DE BARJOLS

1 - Le service jeunesse de la Communauté de communes Provence Verdon s'engage en tant qu'organisateur de la compétition de BMX, trottinette, skate, roller à avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et à avoir un service de pompiers présent sur place.

2 – Les épreuves de la compétition (runs) se dérouleront de 14h à 18h. Les inscriptions et les échauffements se feront de 10h à 12h sur site. Pour participer à la compétition, le participant doit remettre obligatoirement à l'organisateur sa fiche d'inscription complétée et signée (cf. fiche d'inscription au verso incluant l'autorisation parentale pour les enfants mineurs)

3 - Chaque participant reconnaît être apte à la pratique du BMX, trottinette, skate, roller

4 - L'âge minimum pour participer à la compétition est de 11 ans

5 – Chaque participant reconnaît avoir souscrit une assurance en responsabilité civile et individuelle accident. Sa responsabilité civile peut être engagée en cas d'accident dû à sa faute

6 - La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'accident sur et en dehors du skatepark, ou en cas d'éventuelles séquelles survenues à la suite de la compétition (échauffements et runs). En cas d'incident dû au non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité, le participant renonce à toute action juridique contre l'organisateur

7 - Chaque participant s'engage à assurer sa sécurité et celle des autres. Le port du casque est obligatoire. Les autres protections sont fortement recommandées

8 - En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant de la compétition

9 - L'organisateur se réserve le droit d'arrêter la compétition à tout moment pour des raisons de sécurité

10 - Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal. Pour participer à la compétition, ils doivent obligatoirement présenter l'autorisation parentale dûment remplie et signée par leur représentant légal

11 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte et détérioration de matériels ou d'équipements individuels

12 - Le participant sera noté sur les tricks (figures), le style, l'amplitude et l'occupation du park. Participants et spectateurs s'engagent à respecter les décisions des juges et de l'organisateur. Les participants courent par poules de 4. Deux passages de 45 secondes seront effectués suivis d'un passage « best trick » (« meilleure figure » et trois essais).

13 – Des photos et vidéos prises lors de l'événement peuvent être utilisées par l'organisateur, sur son site internet (www.provenceverdon.fr), facebook (www.facebook.com/ccpv.animjeunes) ou d'autres supports (flyers, journal d'information...) pour la promotion de ses animations.

REGLEMENT DE LA COMPÉTITION « B TSR URBAN CONTEST »

20 MAI 2017 au SKATEPARK DE BARJOLS

1 - Le service jeunesse de la Communauté de communes Provence Verdon s'engage en tant qu'organisateur de la compétition de BMX, trottinette, skate, roller à avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et à avoir un service des pompiers présent sur place.

2 – Les épreuves de la compétition (runs) se dérouleront de 14h à 18h. Les inscriptions et les échauffements se feront de 10h à 12h sur site. Pour participer à la compétition, le participant doit remettre obligatoirement à l'organisateur sa fiche d'inscription complétée et signée (cf. fiche d'inscription au verso incluant l'autorisation parentale pour les enfants mineurs)

3 - Chaque participant reconnaît être apte à la pratique du BMX, trottinette, skate, roller

4 - L'âge minimum pour participer à la compétition est de 11 ans

5 – Chaque participant reconnaît avoir souscrit une assurance en responsabilité civile et individuelle accident. Sa responsabilité civile peut être engagée en cas d'accident dû à sa faute

6 - La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'accident sur et en dehors du skatepark, ou en cas d'éventuelles séquelles survenues à la suite de la compétition (échauffements et runs). En cas d'incident dû au non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité, le participant renonce à toute action juridique contre l'organisateur

7 - Chaque participant s'engage à assurer sa sécurité et celle des autres. Le port du casque est obligatoire. Les autres protections sont fortement recommandées

8 - En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant de la compétition

9 - L'organisateur se réserve le droit d'arrêter la compétition à tout moment pour des raisons de sécurité

10 - Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal. Pour participer à la compétition, ils doivent obligatoirement présenter l'autorisation parentale dûment remplie et signée par leur représentant légal

11 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte et détérioration de matériels ou d'équipements individuels

12 - Le participant sera noté sur les tricks (figures), le style, l'amplitude et l'occupation du park. Participants et spectateurs s'engagent à respecter les décisions des juges et de l'organisateur. Les participants courent par poules de 4. Deux passages de 45 secondes seront effectués suivis d'un passage « best trick » (« meilleure figure » et trois essais).

13 – Des photos et vidéos prises lors de l'événement peuvent être utilisées par l'organisateur, sur son site internet (www.provenceverdon.fr), facebook (www.facebook.com/ccpv.animjeunes) ou d'autres supports (flyers, journal d'information...) pour la promotion de ses animations.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....
.....

Tel personnel : / / / /

Email :

Club et sponsors :

CATEGORIES (plusieurs choix possibles) :

BMX	<input type="checkbox"/>
ROLLER	<input type="checkbox"/>
SKATE	<input type="checkbox"/>
TROTINETTE	<input type="checkbox"/>

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom, prénom

Tel urgence : / / / /

AUTORISATION PARENTALE (pour les participants mineurs)

Je soussigné(e) père-mère-tuteur (*) autorise ma fille, mon fils (*) à participer à la compétition « BTSR Urban Contest » qui se doit se dérouler le 20 mai 2017 au skatepark de Barjols dans les conditions décrites dans le présent règlement.

(*) rayez la mention inutile

En cas d'urgence, j'autorise que lui soient donnés les soins de première urgence par les pompiers présents sur place.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte pleinement les conditions **(merci de cocher la case)**

J'autorise expressément et sans contrepartie le service jeunesse de la Communauté de communes Provence Verdon à utiliser sur tous supports les photos **sur lesquels j'apparais ou celle de mon enfant (pour les enfants mineurs)** qui pourraient être prises au cours de l'évènement.

Si vous ne souhaitez pas donner votre accord, merci de rayer cette phrase

Fait à Le.....

Signature du responsable légal du participant ou du participant majeur :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....
.....

Tel personnel : / / / /

Email :

Club et sponsors :

CATEGORIES (plusieurs choix possibles) :

BMX	<input type="checkbox"/>
ROLLER	<input type="checkbox"/>
SKATE	<input type="checkbox"/>
TROTINETTE	<input type="checkbox"/>

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom, prénom

Tel urgence : / / / /

AUTORISATION PARENTALE (pour les participants mineurs)

Je soussigné(e) père-mère-tuteur (*) autorise ma fille, mon fils (*) à participer à la compétition « BTSR Urban Contest » qui se doit se dérouler le 20 mai 2017 au skatepark de Barjols dans les conditions décrites dans le présent règlement.

(*) rayez la mention inutile

En cas d'urgence, j'autorise que lui soient donnés les soins de première urgence par les pompiers présents sur place.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte pleinement les conditions **(merci de cocher la case)**

J'autorise expressément et sans contrepartie le service jeunesse de la Communauté de communes Provence Verdon à utiliser sur tous supports les photos **sur lesquels j'apparais ou celle de mon enfant (pour les enfants mineurs)** qui pourraient être prises au cours de l'évènement.

Si vous ne souhaitez pas donner votre accord, merci de rayer cette phrase

Fait à Le.....

Signature du responsable légal du participant ou du participant majeur :